

Marchés publics : nouveaux seuils au 1^{er} janvier 2024

Autres pouvoirs adjudicateurs

Pourquoi ?

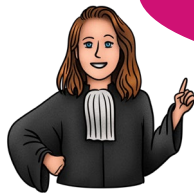
Tous les 2 ans, l'Union Européenne modifie les seuils de publicité des procédures formalisées. (avis publié au JO le 7/12/23 - annexe 2 au CCP)

Quand ?

Ces nouveaux seuils s'appliquent pour toutes les procédures lancées à compter du 01/01/24.

Les seuils sont légèrement réhaussés par rapport aux anciens seuils

Comment ?



LA.
LAPISARDIAVOCATS

Fournitures et services

NOUVEAU



40.000 €HT

Sans publicité ni mise en concurrence préalables



Achats innovants
< 100.000 €HT



Procédure adaptée

221.000 €HT



Procédures formalisées
(appel d'offres, procédure avec négociation, dialogue compétitif)

Travaux

NOUVEAU



100.000 €HT

Sans publicité ni mise en concurrence préalables



Achats innovants



Procédure adaptée

5.538.000 €HT



Procédures formalisées
(appel d'offres, procédure avec négociation, dialogue compétitif)